

**Rapport du Président**

Commission Permanente du  
vendredi 11 juin 2010

**Service instructeur**  
Direction de l'Architecture

N° CP-2010-8-8-1

**Service consulté**

**COLLEGE RENE CASSIN A CERNAY  
CREATION D'UN PREAU, RESTRUCTURATION DE L'ATELIER EN SALLE  
D'EVOLUTION SPORTIVE ET REAMENAGEMENT DU GARAGE A VELOS  
- APPROBATION DE L'AVANT PROJET DEFINITIF (A.P.D.) -**

Résumé : *L'objet de ce rapport est de faire approuver par votre Assemblée, l'Avant-Projet Définitif (A.P.D.) établi par le cabinet d'architecture Joëlle GOEPFERT, titulaire du marché de maîtrise d'œuvre concernant l'opération de création d'un préau, de restructuration de l'atelier en salle d'évolution sportive, et de réaménagement du garage à vélos au collège René Cassin de CERNAY, afin de lui permettre de poursuivre sa mission au stade Projet. L'évaluation prévisionnelle des travaux s'élève à 283 194.10 €/HT, valeur Janvier 2010 pour un coût prévisionnel d'opération de 372 887.97 €/HT (445 974.01 € arrondis à 446 000 €/TTC), projection fin d'opération : décembre 2010.*

**1° APPROBATION DE L'AVANT-PROJET DEFINITIF (A.P.D.) :**

Lors de sa séance de travail des 13 & 14 décembre 2007, le PPI 2008-2009 a été adopté, comprenant notamment la création d'un préau, la restructuration de l'atelier en salle d'évolution sportive et le réaménagement du garage à vélos au collège René Cassin à CERNAY, pour un montant de 426 900 €/TTC – valeur octobre 2007.

L'opération doit permettre d'améliorer les conditions d'accueil des élèves, lors de la pratique d'activités sportives, et également en-dehors des heures de cours.

Le programme a été établi par la Direction de l'Architecture.

Le projet s'articule autour de 3 points :

- **L'extension du préau** d'environ 120 m<sup>2</sup> à proximité de la ½ pension, qui permettra :
  - d'accueillir et abriter les élèves de la pluie ;
  - d'offrir une protection aux vents dominants par des façades partiellement fermées ;
  - de loger 90 casiers supplémentaires.

- **Le réaménagement de l'ancien atelier en salle d'évolution sportive** : d'une surface de 200 m<sup>2</sup>, qui permettra, en complément du gymnase, la pratique d'activités sportives telles que le judo, la danse, le step, etc...
- **La réorganisation du garage à vélos** : comprenant la pose de nouvelles attaches et l'optimisation des circulations pour arriver à une capacité de 150 vélos.

Dans le cadre de la mission qui lui a été confiée, l'équipe de maîtrise d'œuvre, dont le mandataire est Joëlle GOEPFERT d'HESINGUE a remis l'Avant-Projet Définitif (A.P.D.). Ce document a fait l'objet d'une analyse par la Direction de l'Architecture.

Les principales observations relevées portent sur :

1 - Le contenu et la conformité du dossier A.P.D.

Etant donné la faible importance de l'opération, les éléments de mission A.P.S. et A.P.D. ont pu être compilés en un seul élément AVP (Avant-Projet).

Le dossier est conforme aux exigences de la loi MOP. Les quelques points de détails restant à lever seront traités lors de la phase PRO DCE.

2 - Les aspects fonctionnels de l'ouvrage

*2.1 Surfaces*

Les seules surfaces créées concernent l'extension du préau. Elles sont conformes au programme : 120 m<sup>2</sup>.

*2.2 Vérification par rapport aux exigences et contraintes imposées par le programme.*

Les observations formulées portent sur des mises au point techniques qui ne sont pas de nature à remettre en cause l'enveloppe financière arrêtée au stade A.P.D.

Il sera demandé à l'équipe de maîtrise d'œuvre d'intégrer l'ensemble des remarques formulées au stade PRO-DCE.

3 - Les aspects économiques :

- PPI 2008-2009 : montant global opération validé : 426 900 €/TTC - valeur octobre 2007

Le montant global de l'opération actualisé à la date de remise de l'A.P.D. (dernier indice connu : janvier 2010) correspond à 451 511.64 €/TTC (les études menées ont permis de ramener ce montant à 446.000 €/TTC – valeur fin d'opération). La part de l'enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux par le Maître d'Ouvrage était estimée à 276 500 €/HT valeur octobre 2007, actualisée à la date de remise de l'A.P.D. à 292 440.78 €/HT.

- Phase A.P.D. : montant proposé de 283 194.10 € HT - valeur janvier 2010

La progression est de - 3.16 % par rapport au montant de la part travaux du PPI actualisé à la même date de valeur.

Le projet intègre la mise en place d'une VMC double flux dans la salle d'évolution sportive, système intéressant compte tenu des économies de chauffage attendues du fait de l'amélioration de l'étanchéité à l'air du bâtiment (isolation par l'extérieur, remplacement des menuiseries extérieures...).

**Par conséquent l'estimation des travaux au stade de l'Avant-Projet Définitif (A.P.D.) s'élève à 283 194.10 €/HT valeur janvier 2010, soit en baisse de 3.16 % par rapport à la part travaux du PPI ramenée à la même date de valeur.**

En complément, il vous est proposé, comme pour tous les projets, d'intégrer au budget les postes suivants :

- Les montants correspondant aux taux de tolérance du contrat de maîtrise d'œuvre pour les phases études (5 %) et travaux (3 %) soit 8 %, ainsi qu'une provision pour aléas de 3 %, soit un montant de 31 151.35 €/HT ;
- Une provision pour révision des prix des marchés de travaux au taux moyen de 2 % par an afin d'obtenir une prévision budgétaire en fin d'opération. Ce montant, compte tenu des délais d'études et de réalisation des travaux, est estimé à 3 075.80 €/HT.

La décomposition du coût global de l'opération arrêtée à ce jour (valeur janvier 2010) est la suivante :

- travaux tous corps d'état	283 194.10 €/HT
- mobilier	7 000.00 €/HT
- prestations intellectuelles (honoraires des divers intervenants, maîtrise d'œuvre, bureaux de contrôle, SPS, CSSI, géotechnicien, diagnostics, ...)	42 466.72 €/HT
- publications	6 000.00 €/HT
<b><u>TOTAL GENERAL HT</u></b>	<b><u>338 660.82 €/HT</u></b>
- révisions, provision pour taux de tolérance contrat maîtrise d'œuvre et aléas	34 227.15 €/HT
<b><u>TOTAL HT REVISIONS COMPRISES</u></b> (projection fin d'opération : décembre 2010)	<b><u>372 887.97 €/HT</u></b>
<b>TOTAL GENERAL TTC</b>	<b>445 974.01 €/TTC</b>
<b><u>Arrondi à</u></b>	<b><u>446 000.00 €/TTC</u></b>

## **2° FORFAIT DE REMUNERATION DEFINITIF DE LA MAÎTRISE D'ŒUVRE**

Dans l'acte d'engagement du marché de maîtrise d'œuvre, la part de l'enveloppe affectée aux travaux s'élève à 262 000 € /HT, valeur juin 2009.

Il convient de ramener le montant prévisionnel estimé au stade de l'A.P.D., soit 283 194.10 €/HT - valeur janvier 2010 - à date de valeur Mo du marché, soit août 2009, représentant 281 439.92 €/HT pour déterminer le forfait définitif de rémunération du Maître d'œuvre.

phases	DEPART		ARRIVEE	montant travaux HT		HONORAIRES MOE ext HT			REMARQUES
	DATE VALEUR INDEX	montant	DATE VALEUR INDEX	différentiel	TOTAL	différentiel	TOTAL	TAUX	
programme	juin-09				262 000,00		29 999,00	11,45%	cf. acte engag.
actualisation programme à la date Mo du marché de MOE externe	juin-09	262 000,00	août-09	- 130,58	261 869,42	- 14,95	29 984,05	11,45%	taux honoraires : 11,45 % (mission de base + EXE + OPC+DIAG)
	802,60		802,20						
avenant pour élément mission DIAG						650,00	30 634,05		forfait
travaux phase APD	janv.-10	283 194,10	août-09	19 570,50	<b>281 439,92</b>	2 099,91	32 733,96	10,73%	Taux honoraires : 10,73 % application sur l'écart travaux (+/-) du taux des honoraires sur les éléments de mission APD et suivantes
	807,20		802,20						
<b>TOTAL</b>				<b>19 439,92</b>	<b>281 439,92</b>	<b>2 084,96</b>	<b>32 733,96</b>		

Le **forfait définitif de rémunération de la maîtrise d'œuvre** s'élève par conséquent à **32 733.96 €/HT** (compris l'avenant pour éléments de mission DIAG), donnant lieu à un avenant global n°2 de + 2 084.96 €/HT par rapport au marché de base, soit + 6.95 %, comprenant l'impact des travaux en phase APD et l'actualisation du montant des travaux au mois Mo du contrat de maîtrise d'oeuvre.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'approuver l'Avant Projet Définitif tel que déposé sur le bureau de votre assemblée, validé par la Direction de l'Architecture ;
- d'arrêter l'étendue des besoins à satisfaire comme suit : estimation globale prévisionnelle de l'opération : **372 887.97 €/HT (445 974.01 €/TTC arrondis à 446 000 €/TTC) – projection fin d'opération : décembre 2010**, répartie de la manière suivante à ce stade : travaux : 283 194.10 €/HT ; prestations intellectuelles : 42 466.72 €/HT ; mobilier : 7 000 €/HT ; divers : 6 000 €/HT ; provision révisions & aléas : 34 227.15 €/HT, en sachant :
  - ✓ qu'une AP de 426 900 € a été initialement inscrite sur l'opération 2008/B112/989 ;
  - ✓ que compte tenu des dépenses cumulées réalisées à fin 2008, c'est une AP de 424 599.59 € qui a été reprise et affectée à l'opération en 2009 avec CORIOLIS ;
  - ✓ qu'en phase APD, c'est donc une AP complémentaire globale de 19 100 € arrondie à 20 000 € qui est nécessaire pour mener à bien cette opération ;
  - ✓ que l'opération va être poursuivie, étant entendu que la notification des marchés de travaux ne pourra intervenir qu'après décision du Conseil Général d'abonder l'AP de 20 000 € ;

- de fixer le coût prévisionnel des travaux à 283 194.10 €/HT, valeur janvier 2010 (281 439.92 €/HT – valeur août 2009) ;
- d'autoriser la signature de l'avenant n°2 au marché de maîtrise d'œuvre n° 900338 conclu avec le cabinet GOEPFERT Architectures :
  - ✓ fixant le forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre à 32 733.96 €/HT, valeur Mo marché maîtrise d'œuvre – août 2009 (y compris avenant pour élément de mission DIAG) ;
  - ✓ fixant les honoraires supplémentaires (liés aux travaux constatés en phase APD et à l'actualisation du montant des travaux au mois Mo du contrat) à 2 084.96 €/HT soit une augmentation de 6.95 % du montant du marché initial ;
- d'autoriser le président du Conseil Général à prendre toute décision, concernant l'exécution (notamment sous-traitance, avenant sans incidence financière positive, prolongation de délais, décision de poursuivre, ...) et le règlement du (des) marché(s) nécessaire(s) conformément aux dispositions régissant les marchés publics lorsque les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by a vertical line and a horizontal stroke, with a small flourish at the end.

Charles BUTTNER